

FICHE N° 13**PROTOCOLE**

Les titres de Championnat de France sont délivrés par la Fédération française de canoë-kayak. Les cérémonies protocolaires sont réglées par le responsable protocole du comité d'organisation avec l'accord de l'interlocuteur de l'organisateur et du président de la commission nationale ou son représentant.

1. Cérémonie d'ouverture et de clôture

L'organisateur peut, à sa charge, organiser une cérémonie d'ouverture et de clôture.

La cérémonie d'ouverture (pot d'accueil) ne peut se tenir dans la salle où se dérouleront les réunions de confirmation.

2. Médailles et récompenses

Pour les Championnats de France, la Fédération française de canoë-kayak, par le biais de la commission nationale d'activité fournit les médailles.

3. Remise des médailles

- Cf. programme général en annexe pour l'organisation de la cérémonie.
- **Les médailles sont remises systématiquement par un représentant de la fédération qui peut être accompagné d'une personnalité locale.**

4. Organisation matérielle

- Taille du podium (équipages et équipes)
- Podium visible par les spectateurs
- Podium sur une tribune ou un ponton différent du ponton de débarquement
- Tribune ou ponton de taille permettant l'accueil de l'ensemble des officiels et athlètes récompensés
- Absence de publicité sur le podium
- Décoration de la tribune
- Sonorisation de qualité (jingle)
- Coussin ou plateau pour présenter les médailles
- Porteurs de plateau ou coussin